

CATALOGUE DES FORMATIONS

Boostez vos pratiques professionnelles en ESAT !

2025



Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation



ANDICAT
Association Nationale des
Équipes de Direction en ESAT

CATALOGUE DES FORMATIONS

2025

Bienvenue !

Depuis plus de 20 ans, l'Association Nationale des équipes de Direction en ESAT (ANDICAT) organise des formations qui répondent à des besoins d'acquisition et d'actualisation des connaissances.

Les différents thèmes qui régissent le fonctionnement des ESAT sont abordés dans la trentaine de formations proposées.

- LES ESSENTIELS
- JURIDIQUE-RÉGLEMENTAIRE
- COMMERCIAL ET MARKETING
- MANAGER ET ACCOMPAGNER
- QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL
- TRAVAILLEURS EN ESAT

À l'image de leur identité, de leur histoire et du public accompagné, les besoins de formation des ESAT sont souvent spécifiques. Les formateurs d'ANDICAT, par leurs propres formations et leurs expériences, connaissent les particularités de ce secteur et savent s'adapter aux attentes de chacun.

ANDICAT accompagne les évolutions du travail protégé en lui donnant les moyens d'assumer pleinement sa vocation au sein de l'économie solidaire.

Toutes les formations impactées par les réformes en cours, et plus particulièrement par le Plan de Transformation des ESAT et la Loi Plein emploi, ont été actualisées.

Commission formation ANDICAT :
Laura PLAZANET - Référente handicap et qualité,
Sébastien HONORÉ, Pierre-Yves LE PHILIPPE, Didier RAMBEAUX.

LES FORMATEURS

Pierre BARRANDE

Consultant, formateur et évaluateur externe

Catherine BESIERS-TABOURNEAU

Psychologue du travail,
Responsable de formation

Michaël CADECK

Directeur de Pôle d'ESAT

Adeline CAILLET

Responsable Service
Accompagnement
Spécialiste d'Ingénierie de formation

Laurence CHABRY

Consultante-formatrice indépendante

Estelle DESSET

Formatrice-Consultante

Patrick GENTY

Coach Professionnel, Formateur

William GODBERT

Chef de service inclusion -
Service d'Inclusion Professionnelle

Sébastien HONORÉ

Directeur général d'association
et membre du GTN SERAFIN-PH

Pierre-Yves LE PHILIPPE

ex-Directeur d'ESAT, d'IME et d'EA

Anne-Sophie MARÉCHAL

Directrice générale,
Directrice d'ESAT et de Foyer
d'hébergement

Franck NACCACHE

Expert en gestion financière,
Commissaire aux comptes

Louis PANET

Ostéopathe

Philippe PATAUX

Avocat associé

Arnaud PENNETIER

Directeur IME/SESSAD, ex-Directeur
ESAT, évaluateur externe, Docteur
en sociologie

Didier RAMBEAUX

Président d'ANDICAT, ex-Directeur
de Pôle d'ESAT, ex-RH dans l'industrie

Catherine SAGE

Expert-comptable, Commissaire
aux comptes

Frédéric TAILLARDAT

Formateur-Consultant

Pascaline TOULOTTE

Directrice adjointe ESAT/EA/ACI

Arnaud VINSONNEAU

Juriste en droit de l'action sociale,
Formateur, Consultant

Patrice WAREMBOURG

Consultant formateur, co-porteur
d'un projet européen de recherche
sur l'autodétermination,
ex-cadre médico-social

Liste non exhaustive



MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

Jusqu'à 15 jours avant le début de la formation, vous pouvez-vous inscrire :

- directement sur le site internet ANDICAT, en cliquant sur « Inscription en ligne ».
- par mail à adresser à andicat@andicat.org

Veuillez vérifier que les stagiaires inscrits remplissent les conditions relatives aux prérequis mentionnés sur le programme.

Pour une formation organisée dans votre établissement (intra-muros), veuillez nous contacter.

**Vous pouvez nous contacter de préférence
par mail : andicat@andicat.org
ou par téléphone du lundi au vendredi de 13 h à 17 h,
au 01 42 40 15 28**

En cas d'absence, merci de laisser un message ou d'adresser un mail avec vos coordonnées, nous vous recontacterons dans les meilleurs délais.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre des formations sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités de suivi de la formation.

Les prestations seront adaptées aux situations et profils des personnes : contenus (outils et méthodes), accompagnement, suivi (durées, emploi du temps, adaptation des rythmes).

GRILLE TARIFAIRE

2025

FORMATION	DURÉE DE LA FORMATION	TARIFS
INTER-ETABLISSEMENTS	1 jour	250 €/stagiaire
	2 jours	500 €/stagiaire
	4,5 jours	1 200 €/stagiaire
INTRA-MUROS	1 jour	2 100 €/établissement
	2 jours	3 600 €/établissement

Les formations intra-muros mutualisées (regroupant plusieurs établissements) et les demandes spécifiques (ex : formation dans les DOM-TOM) feront l'objet de devis adaptés avec des tarifs ajustés.

Nos tarifs, valables en France métropolitaine, sont forfaitaires. Ils comprennent les frais liés à l'intervention du formateur (déplacement, hébergement) et s'entendent nets avec exonération de la TVA.

Les déjeuners des stagiaires et du formateur sont à la charge de l'établissement d'accueil dans le cadre de formations intra-muros.

Ils sont à la charge des stagiaires dans le cadre de formations inter-établissements.

NOS OFFRES



- **Bénéficiez d'une réduction de 10 % sur la 4^{ème} formation commandée** (réalisation dans l'année), soit 450 € pour une formation en inter et 3 240 € pour une formation intra-muros.
- **Profitez d'une réduction de 500 € pour 2 sessions de formations identiques et/ou réalisées par le même formateur** (soit deux sessions d'affilée, de 2 jours chacune) : 6 700 € au lieu de 7 200 €.

SOMMAIRE



LES ESSENTIELS

Les fondamentaux des directeurs et cadres d'ESAT.....		p8
Les fondamentaux pour les professionnels d'ESAT.....		p10
Piloter et manager la transformation des ESAT.....		p12
Comprendre et conduire la transformation des ESAT.....		p14
L'autodétermination : un « nouveau » levier d'accompagnement ?.....		p16
Parcours vers l'emploi.....		p18



MANAGER ET ACCOMPAGNER

Adapter ses pratiques managériales aux travailleurs d'ESAT.....		p20
Manager une équipe de travailleurs handicapés en ESAT.....		p22
L'accompagnement professionnel des personnes en situation de handicap psychique en ESAT.....		p24
Les relations entre travailleurs handicapés et professionnels en ESAT.....		p26
Le Projet Professionnel des travailleurs d'ESAT : construire le carnet de parcours et de compétences.....		p28
Communiquer en ESAT.....		p30



JURIDIQUE-RÉGLEMENTAIRE

La rémunération des travailleurs d'ESAT et le management des ressources humaines.....		p32
Fiscalité des ESAT : traitement de la TVA.....		p34
Réforme de la contractualisation et de la tarification.....		p36
Évaluations des ESSMS et management par la qualité, stratégie au service de la transformation des ESAT.....		p38



QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Management participatif et prévention des conflits.....	p40
Accompagner le changement au sein des ESMS.....	p42
Analyse du poste de travail et démarche ergonomique.....	p44
Prévenir l'épuisement professionnel.....	p46
Le groupe d'analyse des pratiques professionnelles (APP).....	p48



COMMERCIAL ET MARKETING

Argumenter l'offre, convaincre le client.....	p50
Réussir la négociation commerciale.....	p52
Le management de la relation client en ESAT.....	p54
La relation client au quotidien.....	p56



TRAVAILLEURS EN ESAT

Programme d'intervention à l'autodétermination.....	p58
Préparer son projet vers le milieu ordinaire.....	 p60
Améliorer sa communication pour gagner en aisance relationnelle.....	 p62
Gestes et postures.....	p64
Equiper d'intervention premiers secours.....	p66
Les droits et devoirs en ESAT.....	 p68
Instance mixte.....	p70
Délégué des personnes.....	p72

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.....	p74
--	-----



LES ESSENTIELS

NOUVEAU
CONTENU

Les fondamentaux des directeurs et cadres d'ESAT

Réglementation - Responsabilité
Éthique et déontologie - Cadre budgétaire



OBJECTIFS

- Maîtriser les connaissances dans les domaines suivants :
 - législatifs et réglementaires,
 - éthiques et déontologiques,
 - budgétaires et comptables.
- Appréhender les évolutions en cours.

Pour qui ?

Directeurs, cadres techniques, cadres administratifs, adjoints techniques, chefs de service d'ESAT.

Pré requis

Exercice d'une fonction de cadre et de directeur ou candidat à ce type de fonction.

Nombre de stagiaires

16 maximum.

Durée

4,5 jours, soit 30 heures.

Coût

1 200 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuners à la charge des stagiaires.

Moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de cas concrets, apports méthodologiques, supports pédagogiques, exercices de mise en situation.

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses, quiz, études de cas.

Moyens techniques

Support papier, projection animation sur tableau blanc.

INTERVENANTS

Franck NACCACHE, Maître Philippe PATAUX, Didier RAMBEAUX

Inter-établissements

1^{ère} session : 30 juin au 4 juillet 2025

2^{nde} session : 3 au 7 novembre 2025

Paris



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1

9 h 00 à 12 h 30 :

- Les grandes dates de la politique du handicap.
- Historique et rappel du contexte réglementaire, législatif des ESSMS.

13 h 30 à 17 h 00 :

- La réglementation propre aux ESAT.

JOUR 2

9 h 00 à 12 h 30 :

- La politique inclusive en France : impacts sur le secteur protégé et perspectives (rapport IGAS/IGF, la réforme de la tarification, l'OETH, la transformation de l'offre, ...).

13 h 30 à 17 h 00 :

- Politique économique et politique d'accompagnement : antinomie ?
- Le management des RH, la rémunération des travailleurs d'ESAT : réglementation et impacts.

JOUR 3

9 h 00 à 12 h 30 :

- La réglementation propre aux ESAT : contexte et évolution réglementaire, responsabilités et délégations.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Rôle de la direction et outils à disposition : les moyens à mettre en place (fiches de poste, délégations, ...).
- Les conséquences.
- Les pratiques.

JOUR 4

9 h 00 à 12 h 30 :

- Cadre budgétaire des ESAT, BPAS, BAPC, CPOM, PRIAC, PPI, EPRD.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Cadre budgétaire des ESAT, BPAS, BAPC, CPOM, PRIAC, PPI, EPRD.

JOUR 5

9 h 00 à 12 h 00 :

- Les budgets des ESAT : pratiques et obligations - moyens de contrôle.
- Évaluation de la formation, échanges et conclusion.

LES ESSENTIELS

Les fondamentaux pour les professionnels d'ESAT



OBJECTIFS

- Donner aux professionnels les outils et savoirs indispensables à leurs missions et au management des travailleurs d'ESAT.
- Anticiper et s'adapter aux changements : sociologiques, réglementaires, économiques, qualitatifs et éthiques.

Pour qui ?

Professionnels d'ESAT (prioritairement moniteurs, ETS, chargés d'insertion...).

Pré requis

Etre en activité en ESAT.

Nombre de stagiaires

12 maximum.

Durée

2 jours, soit 14 h.

Coût*

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais de déplacement inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Moyens pédagogiques

- Pédagogie participative : alternance d'apports théoriques et d'échanges thématiques.
- Apports méthodologiques et pratiques (supports de cours).

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses, quiz, études de cas.

Moyens techniques

Support Powerpoint, projection animation sur tableau blanc.



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1

9 h 00 à 12 h 30 : l'environnement réglementaire et institutionnel

- La mission des ESAT.
- Le cadre législatif (Loi 2002-2, Loi du 11 février 2005, Plan de transformation des ESAT, statut du travailleur).
- Dotations et financement des ESAT.
- Le Projet d'Etablissement : les principes, les thématiques traitées, les fiches actions.

13 h 30 à 17 h 00 : l'évolution des publics accueillis

- Handicap mental et/ou psychique : définitions, approches et conséquences pour l'accompagnement.
- Avancée en âge des personnes accompagnées en ESAT : constats et préconisations.
- L'émergence de nouveaux publics issus de la précarisation sociale.

JOUR 2

9 h 00 à 12 h 30 : l'évolution du contexte économique et budgétaire

- De la naissance des ESAT à la mondialisation : la valorisation du volet économique, enjeu majeur de la mission médico-sociale de l'ESAT.
- La mise en œuvre du parcours individualisé appuyée par la formation professionnelle continue : le principe d'éducabilité.
- La reconnaissance, la valorisation et le développement des compétences.
- Le droit à la formation dans les ESAT.

13 h 30 à 17 h 00 : la bientraitance, repères et impacts sur la posture professionnelle

- Intégrer et mettre en application les RBPP : modalités de mise en œuvre de la bientraitance.
- Adaptation de l'accompagnement aux attentes et besoins des travailleurs handicapés en ESAT.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Didier RAMBEAUX ou **Sébastien HONORÉ** ou **Pierre BARRANDE** ou **Pierre-Yves LE PHILIPPE**



LES ESSENTIELS

Piloter et manager la transformation des ESAT

Donner les clés pour accompagner le changement auprès des équipes et engager sereinement la transformation.



OBJECTIFS

- Maîtriser les impacts des différentes réformes du secteur (Plan de transformation des ESAT, Loi Plein Emploi, etc.) sur le cadre réglementaire notamment en termes de renforcement des droits des travailleurs et de sécurisation des parcours.
- Renforcer la démarche inclusive des ESAT par l'ouverture vers l'extérieur et des parcours individualisés favorisant la montée en compétences.

Pour qui ?

Directeurs généraux, directeurs adjoints, chefs de services, responsables administratifs.

Pré requis

Etre en activité en ESAT.

Nombre de stagiaires

12 maximum.

Durée

2 jours, soit 14 h.

Coût*

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais de déplacement inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.
Inter-établissements : 500 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuner à la charge des stagiaires.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

INTERVENANT

Didier RAMBEAUX ou **Sébastien HONORÉ** ou **Pierre BARRANDE**

Intra-muros
&
Inter-établissements
16 et 17 octobre 2025
Paris



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1

9 h 00 à 12 h 30 : les évolutions du cadre réglementaire

- La mission des ESAT.
- Le cadre législatif (Loi 2002-2, Loi du 11 février 2005, Plan de transformation des ESAT, statut du travailleur).
- La non-discrimination comme axe majeur de transformation des politiques publiques.
- Le virage inclusif et l'orientation en milieu ordinaire de travail.

13 h 30 à 17 h 00 : le renforcement des droits des travailleurs et la sécurisation des parcours

- L'ESAT « Bouclier Social » et la relégitimation du secteur protégé.
- Les principaux axes du Plan de Transformation des ESAT : présentation et analyses.
- L'augmentation des droits des travailleurs et de leur pouvoir d'agir.
- L'élargissement des trajectoires professionnelles.
- Les impacts de la Loi Plein emploi : vers une évolution du statut des travailleurs d'ESAT ?

JOUR 2

9 h 00 à 12 h 30 : l'impact sur l'évolution du modèle économique

- De la naissance des ESAT à la mondialisation : la valorisation du volet économique, enjeu majeur de la mission médico-sociale des ESAT.
- L'ouverture des ESAT vers leur environnement, une démarche inclusive :
 - favoriser le droit commun et la porosité avec le milieu ordinaire,
 - transformer l'offre économique des ESAT,
 - développer les partenariats (SPE, EA, Emploi accompagné, ...).

13 h 30 à 17 h 00 : l'impact sur les politiques d'accompagnement des travailleurs

- La Professionnalisation par la formation professionnelle :
 - le principe d'éducabilité,
 - la construction des Projets Professionnels Individuels et le développement des compétences,
 - la formation, une ingénierie complexe (OPCO Santé, CPF, RAE, VAE...), mise en œuvre et valorisation du Plan de Formation.
- Le pouvoir d'agir des travailleurs et l'autodétermination.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

Moyens pédagogiques

- Pédagogie participative : alternance d'apports théoriques et d'échanges thématiques.
- Apports méthodologiques et pratiques (supports de cours).
- Film pédagogique.

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses.

Moyens techniques

Support Powerpoint, films, questionnaire guide, projection de documentaires, animation sur tableau blanc.

LES ESSENTIELS

NOUVEAU
CONTENU

Comprendre et conduire la transformation des ESAT



OBJECTIFS

- Maîtriser les impacts des différentes réformes du secteur (Plan de transformation des ESAT, Loi plein emploi, etc.) sur le cadre réglementaire notamment en termes de renforcement des droits des travailleurs et de sécurisation des parcours.
- Renforcer la démarche inclusive des ESAT par l'ouverture vers l'extérieur et des parcours individualisés favorisant la montée en compétences.
- Adapter les pratiques et postures professionnelles pour favoriser le pouvoir d'agir des travailleurs (autodétermination).

Pour qui ?

Professionnels d'ESAT (prioritairement moniteurs, ETS, chargés d'insertion..).

Pré requis

Etre en activité en ESAT.

Nombre de stagiaires

12 maximum.

Durée

2 jours, soit 14 h.

Coût*

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais de déplacement inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Moyens pédagogiques

- Pédagogie participative : alternance d'apports théoriques et d'échanges thématiques.
- Apports méthodologiques et pratiques (supports de cours).
- Film pédagogique.

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses, questionnaires.

Moyens techniques

Support Powerpoint, films, questionnaire guide, projection de documentaires, animation sur tableau blanc.

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1

9 h 00 à 12 h 30 : les évolutions du cadre réglementaire

- L'environnement réglementaire et institutionnel :
 - la mission des ESAT,
 - Le cadre législatif (Loi 2002-2, Loi du 11 février 2005) : contenu, outils, statut du travailleur, rôle MDPH/CDAPH,
 - la notion de non-discrimination,
 - le virage inclusif.

13 h 30 à 17 h 00 : le renforcement des droits des travailleurs et la sécurisation des parcours

- Réaffirmer le rôle des ESAT en tant que « Bouclier social ».
- Accroître les droits des travailleurs et leur pouvoir d'agir (récupération dimanches, jours fériés, délégué des personnes, instance mixte, ...).
- Elargir les trajectoires professionnelles.

JOUR 2

9 h 00 à 12 h 30 : l'impact sur l'évolution du modèle économique

- De la naissance des ESAT à la mondialisation : la valorisation du volet économique, enjeu majeur de la mission médico-sociale des ESAT.
- L'ouverture des ESAT vers leur environnement, une démarche inclusive :
 - favoriser le droit commun et la porosité avec le milieu ordinaire,
 - développer des partenariats : SPE, EA, Emploi accompagné, parcours renforcé, PMSMP, ...
 - transformer l'offre économique des ESAT (FATESAT).
- Le renforcement des parcours individualisés par la formation professionnelle :
 - le principe d'éducabilité,
 - la construction de PPI et le développement des compétences,
 - le carnet de parcours et de compétences,
 - formation et professionnalisation.

13 h 30 à 17 h 00 : l'impact sur les pratiques professionnelles

- La mission des professionnels : accompagner / animer, organiser et gérer la production / développer les compétences.
- L'autodétermination des travailleurs : définition et objectifs / le travailleur co-auteur de son parcours / renforcer le pouvoir d'agir des travailleurs.
- La distance et la posture professionnelle : la juste distance dans l'accompagnement / le savoir être et la posture professionnel / les risques dans la relation professionnel/TH.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Didier RAMBEAUX ou Sébastien HONORÉ ou Pierre BARRANDE
ou Pierre-Yves LE PHILIPPE ou Pascaline TOULOTTE

LES ESSENTIELS

L'autodétermination : un « nouveau » levier d'accompagnement ?



L'autodétermination est-elle le nouveau mot à la mode ou recouvre-t-elle des concepts déjà présents depuis de nombreuses années dans les orientations des politiques publiques ?

Les injonctions paradoxales, les impératifs de production et le souhait d'un accompagnement individualisé au sein d'un collectif dessinent les nouveaux contours du rôle et de la fonction de moniteur d'atelier.



OBJECTIFS

- Mettre en œuvre et à faire vivre l'autodétermination pour les travailleurs d'ESAT.
- Comprendre les enjeux et les freins à l'autodétermination des travailleurs en ESAT.
- Élaborer des outils concrets pour favoriser leur autonomie et leur responsabilité (*mais pas que...*).

Pour qui ?

Professionnels d'ESAT (prioritairement moniteurs, ETS, chargés d'insertion...).

Pré requis

Etre en activité en ESAT.

Nombre de stagiaires

12 maximum.

Durée

2 jours, soit 14 h.

Coût*

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais de déplacement inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Moyens pédagogiques

- Pédagogie participative.
- Apports méthodologiques et pratiques (supports de cours).
- Travail en sous-groupes, exercices pratiques, mises en situation.

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses, questionnaires.

Moyens techniques

Support Powerpoint, questionnaire guide, projection de documentaires, animation sur tableau blanc.

INTERVENANT

Patrice WAREMBOURG ou Pierre BARRANDE



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1

9 h 00 à 12 h 30 :

- À partir d'une situation, partage entre professionnels sur leurs expériences en matière de représentation de l'autodétermination des travailleurs en ESAT.
- Les droits des personnes en situation de handicap : panorama législatif et réglementaire.
- Situer cette notion dans l'évolution du contexte réglementaire de l'ESAT en lien avec le Plan de Transformation des ESAT.
- Rôle et fonctions du moniteur d'atelier dans cette nouvelle dimension autour de l'autodétermination.

- Enjeux et obstacles liés à l'autodétermination des travailleurs en ESAT.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Comprendre et appréhender les grands principes de l'autodétermination.
- Les quatre (voire cinq) dimensions de l'autodétermination.
- Le modèle fonctionnel de l'autodétermination et le changement de regard nécessaire pour l'accompagner.
- Les différentes étapes du parcours vers l'autodétermination : de la prise de conscience à la mise en action.

JOUR 2

9 h 00 à 12 h 30 :

- Comment l'autodétermination peut-elle se mettre au service de l'accompagnement et du projet professionnel ?
- Les freins à l'autodétermination des travailleurs en ESAT.
- Les leviers et les stratégies pour favoriser l'autodétermination.
- Impact de la logique d'autodétermination sur les postures professionnelles.

13 h 30 à 17 h 00 :

- L'autodétermination à l'épreuve du projet personnalisé (ou inversement...).
- La mise en place d'une culture d'autodétermination au sein de l'ESAT : l'implication de tous.
- Le « modèle écologique » de l'autodétermination sous l'angle de l'organisation apprenante des structures.
- Les perspectives d'évolution pour les ESAT en matière d'autodétermination des travailleurs.
- Quels liens avec les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles ?
- Évaluation de la formation, des acquis et des perspectives d'application dans le quotidien professionnel et conclusion.



LES ESSENTIELS

NOUVEAU
CONTENU

Parcours vers l'emploi

La mise en œuvre de l'autodétermination ainsi que l'évolution des besoins des travailleurs et des politiques du handicap enjoignent les ESAT à déployer des parcours professionnels innovants et inclusifs.

Comment soutenir les travailleurs dans la construction d'un parcours professionnel réaliste ? Comment concilier handicap, insertion et inclusion ? Comment développer les partenariats avec le milieu ordinaire de travail ?



OBJECTIFS

- Connaître les dispositifs en vigueur favorisant l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.
- Identifier les compétences des travailleurs pour les accompagner dans leur parcours professionnel.
- Etre en capacité d'identifier les soutiens pour construire des parcours d'insertion professionnelle.

Pour qui ?

Tous les personnels d'ESAT.

Pré requis

Aucun.

Nombre de stagiaires

12 maximum.

Durée

2 jours, soit 14 h.

Coût*

Inter-établissements : 500 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuner à la charge des stagiaires.

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais de déplacement inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques.
- Retour et analyses de pratique.
- Supports pédagogiques : livret d'accueil, présentation interactive, témoignages.

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses, quiz.

Moyens techniques

Vidéoprojecteur, livrables, tableau blanc et/ou paper-board.

Intra-muros
&
Inter-établissements
06 et 07 février 2025
Paris



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

Jour 1

9 h 00 à 12 h 30 :

- Rappel des obligations réglementaires liées aux missions des ESAT.
- Evolution des politiques de l'emploi des personnes en situation de handicap.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Le marché du travail.
- Le réseau pour l'emploi.
- Les dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle.

Jour 2

9 h 00 à 12 h 30 :

- Identification et développement des compétences.
- Comment accompagner la professionnalisation par la formation ?

13 h 30 à 17 h 00 :

- L'accompagnement des travailleurs vers l'emploi.
- Les outils aux services du parcours.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Patrick GENTY ou Adeline CAILLET ou William GODBERT ou Estelle DESSET

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

MANAGER ET ACCOMPAGNER

Adapter ses pratiques managériales aux travailleurs d'ESAT

En partenariat avec Parmentier Bleu Social

Les recrutements d'encadrants en ESAT s'effectuent principalement sur la base de compétences techniques (menuisiers, espaces verts, autre, ...).

Aussi, le risque est grand pour l'encadrant de transposer ce qu'il connaît du monde de l'entreprise ordinaire (contrat de travail) dans un contexte médico-social (contrat d'accompagnement par le travail).

Il est donc important de le doter des compétences lui permettant de concilier au quotidien les contraintes de production et l'accompagnement socio professionnel des travailleurs handicapés.



RS 5041



COMPÉTENCES VISÉES

- Développer et mettre en œuvre ses compétences relationnelles.
- Situer sa mission dans le contexte réglementaire de l'ESAT.
- Organiser et gérer une activité de production dans l'ESAT ou hors les murs.
- Évaluer et accompagner les travailleurs dans le développement de leurs compétences.



OBJECTIFS

- Situer leur action professionnelle dans un contexte social, juridique, institutionnel, réglementaire et comprendre le cadre d'intervention et les missions de l'ESAT.
- Construire et mettre en œuvre des séquences d'apprentissage professionnel et encadrer une activité de production dans le respect des droits des usagers.
- Communiquer autour et avec les travailleurs dans un contexte d'accompagnement et de soutien par le travail. Développer et mettre en œuvre ses compétences relationnelles.

INTERVENANTS

Professionnels de terrain, exerçant notamment dans des ESAT, disposant des compétences techniques et pédagogiques nécessaires.



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

- J1 et 2 :** Les compétences relationnelles (compréhension et empathie, le savoir dire et la résolution de problème).
- J3 :** Le contexte réglementaire de l'ESAT.
- J4 :** Le double rôle du moniteur et le moniteur garant de la production.
- J5 :** Le moniteur référent du projet et communiquer autour et avec l'usager.
- J6 :** Les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles et la démarche d'amélioration continue de la qualité.
- J7 :** Notion de handicap et d'ergonomie.
- J8 :** Le statut du travailleur handicapé en ESAT.

DATES 2025

1^{ère} session :

16 et 17 janvier
03 et 04 février
17 et 18 mars
07 et 08 avril

Examen le 28 avril

2^{ème} session :

13 et 14 mars
10 et 11 avril
15 et 16 mai
19 et 20 juin

Examen le 04 juillet

3^{ème} session :

8 et 09 septembre
13 et 14 octobre
17 et 18 novembre
01 et 02 décembre

Examen le 19 décembre

Pour qui ?

Moniteur d'atelier en exercice ou amené à exercer dans l'année.

Pré requis

- Savoirs de base (lire, écrire, compter).
- Savoir utiliser les outils bureautiques de base pour la rédaction du dossier professionnel.

Durée

8 jours (56 h) à raison de 2 jours par mois et 1 session d'examen sur une journée.

Nombre de stagiaires

15 maximum.

Coût*

2300 € nets de taxe / bénéficiaire

Éligible au CPF

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Moyens pédagogiques

Apports théoriques, études de cas et mise en situation, partage d'expériences, auto-évaluation.

Méthodes pédagogiques

- Méthode pédagogique interactive
- Travaux de groupe
- Documents techniques
- Partage d'expériences

Moyens d'évaluation

- Évaluation continue des connaissances
- Évaluation sommative continue
- Examen de certification basé sur un dossier professionnel
- Jury composé de professionnel.le.s du secteur

Les plus de la formation ?

Pratique, format court, mise en application immédiate, tenant compte des réalités terrain.

Nouveau référentiel de compétences en cours de renouvellement

MANAGER ET ACCOMPAGNER

Manager une équipe de travailleurs handicapés en ESAT



La seule maîtrise technique de la production ne suffit plus aujourd'hui pour accompagner, former ou réussir l'insertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap.

Coincé entre exigences de production et gestion des équipes, entre activités à assurer et projet personnalisé à développer puis à mettre en œuvre, le rôle du moniteur d'atelier devient de plus en plus complexe.



OBJECTIFS

- Actualiser les connaissances sur l'environnement réglementaires et les outils afin de les utiliser comme leviers dans le management d'une équipe de travailleurs.
- Connaître et prendre en compte les besoins en lien avec les différents handicaps pour organiser et adapter le travail aux personnes.
- Développer la qualité de vie au travail dans une visée de reconnaissance professionnelle, de développement des compétences afin de favoriser l'autonomie au travail.
- Appréhender et comprendre les mutations et évolutions à venir du secteur du travail protégé.
- Organiser et optimiser les communications dans un esprit de relation d'aide et de respect des droits et potentiels des travailleurs en situation de handicap.

Pour qui ?

Professionnels d'ESAT (prioritairement moniteurs, ETS, chargés d'insertion).

Pré requis

Etre en activité en ESAT.

Nombre de stagiaires

12 maximum.

Durée

2 jours, soit 14 h.

Coût*

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais de déplacement inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Moyens pédagogiques

- Pédagogie participative : alternance d'apports théoriques et d'échanges thématiques.
- Apports méthodologiques et pratiques (supports de cours).
- Travail en sous-groupes.
- Projection vidéo.

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses.

Moyens techniques

Support Powerpoint, questionnaire guide, projection de documentaires, animation sur tableau blanc.



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1

9 h 00 à 12 h 30 :

- Situer sa mission dans le contexte réglementaire de l'ESAT : identité et missions des ESAT
- Comprendre et appréhender la notion de handicap :
 - évolution des publics accompagnés en ESAT ;
 - typologies des handicaps : déficiences intellectuelles - déficiences psychiques ;
 - enjeux liés au vieillissement et/ou à l'hétérogénéité des profils des personnes accompagnées.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Rôle et fonctions des professionnels : prise en compte du cadre institutionnel de l'ESAT dans le management d'une équipe de travailleurs handicapés :
 - le projet d'établissement : les principes,
 - les droits des usagers et les documents relatifs à leur mise en œuvre,
 - l'équipe d'encadrement pluridisciplinaire : le positionnement professionnel - la communication,
 - les modalités d'emploi et d'accompagnement professionnel des travailleurs handicapés,
 - les aménagements possibles de l'environnement de travail,
 - les activités de soutien,
 - les réseaux et partenariats.

JOUR 2

9 h 00 à 12 h 30 :

- Accès à la citoyenneté : galerie de portraits de travailleurs handicapés (vidéo).
- Les contours d'une culture bienveillante en ESAT : impacts de la posture professionnelle des encadrants - Les RBPP.
- Les outils du management : la communication et la relation de confiance.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Les outils du management (suite) :
 - le projet personnalisé d'accompagnement : mise en œuvre du parcours individualisé,
 - la formation professionnelle : l'identité professionnelle comme support de valorisation et de professionnalisation,
 - les supports et outils adaptés à l'évaluation de l'efficacité professionnelle des travailleurs handicapés (les référentiels métiers...),
 - la santé au travail et la prévention des risques professionnels.
- Les enjeux et les étapes de l'intégration professionnelle : évolution des politiques de l'emploi des personnes handicapées.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Sébastien HONORÉ ou Pierre BARRANDE

MANAGER ET ACCOMPAGNER

L'accompagnement professionnel des personnes en situation de handicap psychique en ESAT



L'accompagnement des travailleurs handicapés présentant un handicap psychique en ESAT nécessite pour les personnels d'encadrement des connaissances spécifiques.

Cette formation a une visée pratique et compréhensive de la problématique du public. Elle est élaborée à partir de situations de terrain et d'apports théoriques.


OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances de base nécessaires à une compréhension des personnes présentant un handicap psychique.
- Élaborer un accompagnement professionnel adapté en réponse aux besoins des personnes.
- Être en capacité de savoir orienter les personnes vers des dispositifs/services relais.

Pour qui ?

Tous professionnels travaillant en ESAT (directeurs, adjoints techniques, moniteurs, animateurs de formation, assistants de service social...).

Pré requis

Etre en activité en ESAT.

Nombre de stagiaires

12 maximum.

Durée

2 jours, soit 14 h.

Coût*

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais de déplacement inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

Moyens pédagogiques

- Pédagogie participative : alternance d'apports théoriques et d'échanges thématiques.
- Apports méthodologiques et pratiques (supports de cours).
- Études de cas.

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses, questionnaires.

Moyens techniques

Support Powerpoint, projection de documentaires, animation sur tableau blanc.


PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1
9 h 00 à 12 h 30 :

- Identité et missions des ESAT.
- Evolution des publics accompagnés en ESAT.
- Les principales pathologies à l'origine du handicap psychique.

13 h 30 à 17 h 00 :

- L'accompagnement des adultes en situation de handicap psychique.
- Les principaux impacts du handicap psychique dans l'accompagnement professionnel en ESAT.

JOUR 2
9 h 00 à 12 h 30 :

- Les conditions d'un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap psychique en ESAT : méthodologie et recommandations.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Les réponses institutionnelles et de services :
 - les emplois modulés,
 - l'ESAT de transition,
 - l'ESAT hors les murs,
 - les dispositifs spécifiques.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Anne-Sophie MARECHAL ou **Patrick GENTY**

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

MANAGER ET ACCOMPAGNER

Les relations entre travailleurs handicapés et professionnels en ESAT : les positionnements respectifs



OBJECTIFS

- Donner aux professionnels les outils et savoirs indispensables à leurs missions afin de les guider dans leurs postures professionnelles pour garantir l'accompagnement des travailleurs.
- Maîtriser les spécificités sociologiques, réglementaires et institutionnelles.
- Adapter ses postures professionnelles en fonction des différents publics.
- Mettre en œuvre un accompagnement qualitatif et éthique.

Pour qui ?

L'ensemble des personnels des ESAT, prioritairement les moniteurs d'atelier et les moniteurs principaux d'atelier.

Pré requis

Etre en activité en ESAT.

Nombre de stagiaires

12 maximum.

Durée

2 jours, soit 14 h.

Coût*

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais de déplacement inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Moyens pédagogiques

- Pédagogie participative : alternance d'apports théoriques et d'échanges thématiques.
- Apports méthodologiques et pratiques (supports de cours).
- Études de cas.

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses, questionnaires.

Moyens techniques

Support Powerpoint, projection de documentaires, animation sur tableau blanc.



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1

9 h 00 à 12 h 30 : droits et devoirs des travailleurs

- La mission des ESAT.
- Le cadre législatif (Loi 2002-2, Loi du 11 février 2005, Plan de transformation des ESAT, statut du travailleur).
- Le projet d'établissement :
 - les principes,
 - les thématiques traitées.

13 h 30 à 17 h 00 : évolution des publics accueillis et des pratiques

- Handicap mental et/ou psychique : définitions (CIM 10 et DSM IV), approche et conséquences sur l'accompagnement.
- Avancée en âge des personnes accompagnées en ESAT : constats et préconisations.
- L'émergence de nouveaux publics issus de la précarisation sociale, du marché de l'emploi, des CHS, ...

JOUR 2

9 h 00 à 12 h 30 : la pratique professionnelle du moniteur d'atelier

- La mission du moniteur :
 - accompagner,
 - animer, organiser et gérer la production,
 - développer les compétences.
- Le processus des projets personnalisés.
- La bientraitance: repères et impacts.

13 h 30 à 17 h 00 : la pratique professionnelle du moniteur d'atelier (suite)

- Les espaces de paroles et de réflexions sur la pratique professionnelle.
- La juste distance dans l'accompagnement :
 - le savoir être et la posture du MA,
 - les risques dans la relation MA/TH.
- Groupes de travail : la posture professionnelle dans les temps d'accompagnement.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Sébastien HONORÉ ou Pierre-Yves LE PHILIPPE ou Didier RAMBEAUX ou Pierre BARRANDE

Le Projet Professionnel des travailleurs d'ESAT : construire le carnet de parcours et de compétences



Les ESAT ont pour mission d'accompagner et former chaque travailleur dans son Projet Individuel pour concourir à son développement personnel et réussir son insertion professionnelle. Ils offrent la possibilité aux personnes accompagnées de se professionnaliser tout au long de leur vie.

Les évolutions réglementaires récentes renforcent le suivi des Projets Individuels par la mise en place d'un carnet de parcours et de compétences à destination de chaque travailleur.



OBJECTIFS

- Recenser les compétences à atteindre dans le cadre du Projet et construire un outil référentiel professionnel.
- Identifier les attentes et les besoins des travailleurs pour développer de nouvelles compétences et définir un parcours.
- Savoir mobiliser la méthodologie de mise en place d'un parcours professionnel et co-construire un carnet de parcours et de compétences.

Pour qui ?

Personnel en lien avec l'accompagnement professionnel des travailleurs.

Pré requis :

Etre en activité en ESAT.

Nombre de stagiaires :

15 maximum.

Durée :

2 jours, soit 14 h.

Coût*

Inter-établissements : 500 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuner à la charge des stagiaires.

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

Moyens pédagogiques

- Pédagogie participative : alternance d'apports théoriques et d'échanges thématiques, apports méthodologiques et pratiques.
- Travail en sous-groupes.
- Atelier d'analyse de pratique.

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses, positionnement en début de formation et questionnaires en fin de formation.

Moyens techniques

Support Powerpoint, supports papier, tableau blanc et/ou, paper-board.



Intra-muros
&
Inter-établissements

26 et 27 juin 2025
Paris



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1

9 h 00 à 12 h 30 : contexte réglementaire et politique d'accompagnement

- Rappel des obligations réglementaires : le projet individuel, les missions de l'ESAT, le Plan de transformation et la loi plein emploi, ...
- Définition de l'accompagnement et de la professionnalisation par la montée en compétences.

13 h 30 à 17 h 00 : référentiels de compétences

- Les situations professionnelles, supports de compétences en ESAT.
- Les différents savoirs.
- Les outils référentiels/fiches de postes.

JOUR 2

9 h 00 à 12 h 30 : construction des parcours professionnels

- Réalisation d'entretien de positionnement (vignettes théma).
- La pratique de l'auto évaluation et de l'évaluation.
- La co-construction des objectifs de formation.
- Les étapes d'un parcours et d'un plan d'action.

13 h 30 à 17 h 00 : valorisation des parcours et des compétences

- Les outils de valorisation de parcours : qualifications, certifications, RAE, RSFP, VAE, ...
- Le carnet de parcours et de compétences.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Adeline CAILLET ou Patrick GENTY ou Frédéric TAILLARDAT

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Communiquer en ESAT



OBJECTIFS

- Mieux se connaître, savoir écouter et savoir faire passer les messages.
- Adopter une communication efficace pour éviter les conflits et travailler dans un milieu enrichissant.

Pour qui ?

Tout public travaillant en ESAT.

Pré requis

Etre en activité en ESAT.

Nombre de stagiaires

15 personnes maximum, 12 dans l'idéal.

Durée

2 jours, soit 14 h.

Coût*

Inter-établissements : 500 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuner à la charge des stagiaires.

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Moyens pédagogiques

Apports théoriques et méthodologiques, cas concrets, mise en situation professionnelle au plus près des problématiques rencontrées dans le milieu professionnel.

Supports pédagogiques (livret d'accueil et fiches conseils en fonction des besoins).

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses, études de cas personnalisés.

Moyens techniques

Support papier, projection animation sur tableau blanc.



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1

9 h 00 à 12 h 30 :

- Qu'est-ce que la communication ? Les différentes définitions, utilisation de la communication :
 - la communication orale : une compétence essentielle,
 - le profil de communication : mieux se connaître pour mieux communiquer,
 - les freins à une communication efficace et travail dirigé.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Comprendre les difficultés que nous rencontrons en communication :
 - analyser comment nous projetons le monde en fonction de nos envies ou de nos peurs,
 - reconnaître et apprendre à gérer les émotions dans différents types de communication.

JOUR 2

9 h 00 à 12 h 30 :

- Les différents registres de communication :
 - visuel, auditif, kinesthésique, olfactif, gustatif,
 - quel registre sensoriel je privilégie pour communiquer ?

13 h 30 à 17 h 00 :

- Les différentes étapes de la communication efficace :
 - description des faits,
 - ressentis, sensations, émotions,
 - savoir exprimer mes besoins sur le fond et sur la forme.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANTE

Catherine BESIERS-TABOURNEAU

La rémunération des travailleurs d'ESAT et le management des ressources humaines : réglementation et impacts



La rémunération des travailleurs d'ESAT est aujourd'hui un des thèmes centraux du management des ressources humaines.

Elle est encadrée par un grand nombre d'impositions réglementaires et influe inévitablement sur la plupart des composantes de la Gestion des Ressources Humaines en ESAT.



OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre réglementaire de la rémunération et de la gestion des ressources humaines en ESAT.
- Définir une méthodologie pour mettre en œuvre une politique de rémunération et de G.R.H.

Pour qui ?

Directeurs et cadres d'ESAT, administrateurs, directeurs généraux, comptables et tout salarié impliqué dans la mise en œuvre de la rémunération et des ressources humaines des travailleurs handicapés.

Pré requis

Etre en activité en ESAT.

Nombre de stagiaires

12 maximum.

Durée

2 jours, soit 12 h.

Coût*

Inter-établissements : 500 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuner à la charge des stagiaires.

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Moyens pédagogiques

- Pédagogie participative : alternance d'apports théoriques et d'échanges thématiques.
- Apports méthodologiques et pratiques (supports de cours).

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses.

Moyens techniques

Support Powerpoint, projection animation sur tableau blanc.



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1

9 h 00 à 12 h 30 :

- Le contexte : mutations et défis actuels (défis économiques, évolution des publics, évolutions réglementaires).
- Le statut juridique du travailleur d'ESAT.
- Le plan de transformation et la Loi Plein Emploi : analyse et impacts.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Réglementation : présentation et analyse des ressources d'un travailleur d'ESAT :
 - la rémunération garantie,
 - le complément AAH.
- Les politiques de rémunération :
 - quelles alternatives ?
 - l'intéressement et les gratifications.

JOUR 2

9 h 00 à 12 h 30 :

- Les pratiques et la réglementation des ressources humaines en ESAT :
 - la durée du temps de travail,
 - la fiche de rémunération,
 - les cotisations sociales,
 - les congés.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Les pratiques et la réglementation des ressources humaines en ESAT (suite) :
 - la prévoyance, les mutuelles,
 - la formation professionnelle,
 - le bordereau ASP,
 - la retraite.
- Les pratiques de politique de rémunération en ESAT et les critères d'évaluation.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Didier RAMBEAUX ou Sébastien HONORÉ

Fiscalité des ESAT : traitement de la TVA

Une note de la Direction de la Législation Fiscale (DLF) du 15 octobre 2015 est venue préciser la position de l'Administration sur deux points importants :

- la récupération de la TVA sur les dépenses mixtes,
- le traitement de la TVA dans les opérations internes dans une même association.



OBJECTIFS

- Maîtriser les règles de calcul sur les opérations internes.
- Déterminer le crédit de départ TVA sur les immobilisations.
- Optimiser la récupération de la TVA et le paiement de la taxe sur les salaires.

Pour qui ?

DAF, directeurs et comptables d'ESAT, ...

Pré requis

Etre en activité en ESAT. Travailler ou administrer en ESAT ou dans un siège d'association gestionnaire.

Nombre de stagiaires

12 maximum.

Durée

1 jour, soit 7 h.

Coût*

Inter-établissements : 250 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuner à la charge des stagiaires.

Intra-muros : 2 100 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Moyens pédagogiques

- Cours théorique, exercices d'application et cas pratiques.
- Tout au long de la journée, les stagiaires pourront réinterroger les contenus de formation et le formateur pourra ainsi être au plus près de la progression visée.

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses, quiz écrit et études de cas.

Moyens techniques

Support papier, projection animation sur tableau blanc.



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : la première afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, la seconde pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

9 h 00 à 12 h 30 :

- Rappel des règles fiscales générales des organismes à but non lucratif.
- Gestion désintéressée, 4 P, concurrence, ...
- Principe : les ESAT exonérés de tous les impôts commerciaux.
- Possibilité d'option à la TVA offerte aux ESAT.
- Règles d'assujettissement et d'exonération à la TVA : coefficients.
- Règles et positions antérieures de l'Administration.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Les deux secteurs distincts avec les positions différentes des centres des impôts :
 - le secteur médico-social,
 - le secteur commercial.
- Conséquences sur le droit à récupération.
- Traitement des dépenses mixtes (médico-sociales et production) : conséquences au niveau du siège social.
- Traitement des opérations internes dans une même association.
- Traitement des réclamations à faire à l'Administration (prescription).
- Traitement de la taxe sur les salaires : existence des deux secteurs distincts.
- Incidence du passage à la TVA la première année : crédit de départ.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Franck NACCACHE

Réforme de la contractualisation et de la tarification



Les réformes de la tarification et de la contractualisation changent les relations avec les autorités de tarification (fin de la procédure contradictoire et nouvelles perspectives de gestion).

Cette formation, fait ressortir les enjeux et les transformations qu'induit cette réforme, en donnant des éléments techniques précis.



OBJECTIFS

- Maîtriser le nouveau cadre réglementaire applicable aux contrats pluriannuels d'objectifs et moyens (CPOM).
- Anticiper les changements managériaux et d'organisation interne.
- Identifier les différentes phases de négociation et de mise en oeuvre d'un CPOM, comprendre la logique de tarification.
- Articuler CPOM et nouvelles règles de tarification.
- Savoir se projeter dans une analyse financière pluriannuelle à l'aide de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD)

Pour qui ? Administrateurs, directeurs généraux, directeurs d'établissement et service, directeurs ou responsables administratif et financier, directeurs ou responsables des ressources humaines, directeurs ou responsables des systèmes d'information, directeurs ou responsables de l'offre de services, ...

Pré requis Etre en activité en ESAT ou au sein d'une association gestionnaire.

Nombre de stagiaires 12 maximum.

Durée 2 jours, soit 14 h.

Coût*

Inter-établissements : 500 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuner à la charge des stagiaires.

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Moyens pédagogiques

- Cours théorique, exercices d'application et cas pratiques.
- Tout au long de la journée, les stagiaires pourront réinterroger les contenus de formation et le formateur pourra ainsi être au plus près de la progression visée.

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses, quiz écrit et études de cas.

Moyens techniques

Support papier, projection animation sur tableau blanc.



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1

9 h 00 à 12 h 30 :

- Qu'est-ce qu'un CPOM, les différents types de CPOM possibles.
- Le préalable à la négociation d'un CPOM : une vision stratégique à moyen terme sur les besoins, réponses, territoires d'intervention et compétences à mobiliser.
- Un changement interne sur le rôle de chacun des acteurs, un nouveau management à opérer.
- Une nouvelle organisation interne pour construire et s'assurer du bon déroulement des objectifs et moyens retenus par le CPOM.
- Les différentes phases de négociation d'un CPOM : de l'autodiagnostic au diagnostic partagé jusqu'à la négociation des objectifs et moyens du CPOM et son suivi.

13 h 30 à 17 h 00 :

- L'incidence des CPOM sur l'allocation des ressources - le nouveau dialogue de gestion.
- Les incidences sur les systèmes d'information.
- Exemples de contenu de contrats et de clauses à éviter ou à privilégier.
- Exemples de fiches actions négociées dans le cadre d'un CPOM.
- Valeur juridique du CPOM.

JOUR 2

9 h 00 à 12 h 30 :

- Réforme de la tarification et CPOM : d'une logique de demande budgétaire à une logique de tarification à la ressource.
- Ce qui change dans le mode de gestion : rôle du siège, absence de reprise de résultat.
- L'outil d'analyse financière EPRD : définition, destination, contenu.
- Les 3 dimensions de l'EPRD : budgétaire, financière, et pluriannuelle.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Les notions d'analyse financière nécessaires aux nouveaux modes de gestion induits par le CPOM et la tarification : l'équilibre financier d'ensemble, le financement des investissements, la mise en commun de moyens.
- Les projections pluriannuelles : quels leviers ?
- En pratique : la présentation des états EPRD et des outils nécessaires à la réalisation de l'EPRD.
- Les obligations juridiques de l'EPRD : le calendrier, le mode de transmission, la consultation des instances, l'avis des autorités de tarification, le suivi.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANTS

CPOM : Arnaud VINSONNEAU, EPRD : Catherine SAGE

JURIDIQUE-RÉGLEMENTAIRE

Evaluations des ESSMS et management par la qualité, stratégie au service de la transformation des ESAT



Instituer la méthode d'amélioration continue de la qualité comme un vecteur structurant d'une co-construction accompagnant la transformation de l'offre en ESAT.



OBJECTIFS

- Permettre aux professionnels de situer les enjeux d'une démarche d'amélioration continue de la qualité dans un contexte en transition.
- Anticiper et préparer le renouvellement des autorisations de fonctionnement dans une dynamique initiatrice.
- Mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'une co-construction du sens en ESSMS.

Pour qui ? Managers, référents qualité et l'ensemble des personnels d'ESAT.

Pré requis Exercice d'une fonction de cadre et de directeur ou candidat à ce type de fonction.

Nombre de stagiaires 12 maximum.

Durée 2 jours, soit 14 h.

Coût*

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais de déplacement inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Moyens pédagogiques

Alternance entre apports théoriques, analyse de situations, études de cas, animation participative.

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses, quiz, études de cas...

Moyens techniques

Support papier, projection animation sur tableau blanc.



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1

9 h 00 à 12 h 30 :

- Fondement et évolution de la démarche :
 - retour sur les évolutions juridiques de la loi 2002-2,
 - les concepts et référentiels qualités, la première campagne d'évaluations,
 - de l'évaluation interne à l'évaluation externe,
 - renouvellement des autorisations de fonctionnement,
 - de l'ANESMS à la HAS.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Construction et adaptation de l'organisation :
 - la structure qualité : la gouvernance garante de l'efficience de la démarche,
 - les logiciels qualité : solution globale de pilotage,
 - comprendre et analyser le nouveau référentiel unique de la HAS,
 - perspective et co-construction d'un PAQ,
 - gestion et système de traitement des EI.

JOUR 2

9 h 00 à 12 h 30 :

- Le rapport annuel constitutif de l'évaluation externe :
 - les mises en perspectives (SERAFIN PH, CPOM, RBPP, indicateurs médico-sociaux),
 - les thématiques actuelles transversales (autodétermination, droits fondamentaux approche inclusive, citoyenneté, bientraitance),
 - démocratie en santé et participation des usagers,
 - transformation de l'offre des ESAT et autres paradigmes contemporains.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Une démarche au service d'un pilotage institutionnel :
 - dossier informatisé de l'utilisateur et virage numérique,
 - cohérence des objectifs, adaptation et agilité institutionnelle,
 - accompagnement des équipes pluri-professionnelles pendant la transition/transformation,
 - la quête de sens,
 - la Qualité de Vie au Travail et le Travail de Qualité.
- Une démarche prospective :
 - la qualité : un déterminant de la RSE,
 - éthique de la qualité,
 - évaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Arnaud PENNETIER

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Management participatif et prévention des conflits

Mener des actions implique de coordonner l'action des salariés, des familles, des partenaires, divers de par leurs personnalités, leurs parcours de vie et leurs attentes vis-à-vis de leur engagement.

Le management participatif permet d'organiser les actions de ces personnes dans un climat de connaissance, reconnaissance et confiance et de prévenir les conflits de faible ampleur. C'est aussi un gage d'efficacité pour le bon développement des actions de l'établissement.



OBJECTIFS

- Identifier ses propres préférences/style de management et leur impact sur les autres membres de l'équipe.
- Prendre conscience des risques et développer ses capacités d'écoute pour faciliter les prises de décisions.
- Adopter une posture professionnelle juste et efficace.
- Transmettre les informations nécessaires sur les actions menées ou à venir.
- Organiser l'action d'une équipe dans une totale confiance pour développer la solidarité entre ses membres.

Pour qui ?

Directeurs, directeurs adjoints, chefs de services, adjoints techniques, autres cadres.

Pré requis

Etre en activité en ESAT.

Nombre de stagiaires

12 maximum.

Durée

2 jours, soit 14 h.

Coût*

Inter-établissements : 500 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuner à la charge des stagiaires.

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

Moyens pédagogiques

Apports théoriques, apports méthodologiques, alternance d'apports théoriques et de cas concrets, supports pédagogiques (livret d'accueil, présentation interactive), exercices de mise en situation.

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses, quiz.

Moyens techniques

Support Powerpoint, projection animation sur tableau blanc.



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1

9 h 00 à 12 h 30 :

- Les outils du management participatif :
 - retour sur les fondamentaux de la communication managériale orientée vers le dialogue,
 - la notion de délégation dans le cadre du management participatif.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Stimuler l'initiative et la créativité de son équipe.
- Constituer des équipes créatives en jouant la complémentarité des profils.
- Instaurer un état d'esprit créatif :
 - savoir accueillir les idées de ses collaborateurs,
 - intégrer la notion de prise de risques,
 - savoir gérer les échecs et rebondi,
 - motiver, valoriser les idées et les initiatives de son équipe.
- Identifier les conditions nécessaires à l'efficacité créative et lever les obstacles à l'innovation.

JOUR 2

9 h 00 à 12 h 30 :

- Pratiquer les techniques d'animation de réunions de créativité :
 - analyser le déroulement d'un groupe de créativité,
 - choisir la bonne méthode et motiver la participation du groupe,
 - s'approprier la boîte à outils de l'animateur : les techniques efficaces en créativité,
 - décoder, évaluer et exploiter les informations collectées.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Développer un système local de management des idées.
- Elaborer un processus adapté au périmètre :
 - préparation,
 - production,
 - évaluation,
 - application,
 - valorisation.
- Animer la participation des différents acteurs.
- Piloter le système de management des idées.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANTE

Catherine BESIERS-TABOURNEAU

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.



QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Accompagner le changement au sein des ESMS



OBJECTIFS

- Comprendre le mécanisme d'adaptation au changement.
- Comprendre comment créer les conditions pour aider son équipe à mieux s'adapter.

Pour qui ?

Directeurs, directeurs adjoints, chefs de services, adjoints techniques, autres cadres.

Pré requis

Etre en activité en ESAT.

Nombre de stagiaires

12 maximum.

Durée

2 jours, soit 14 h.

Coût*

Inter-établissements : 500 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuner à la charge des stagiaires.

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Moyens pédagogiques

Apports théoriques, apports méthodologiques, alternance d'apports théoriques et de cas concrets, supports pédagogiques (livret d'accueil, présentation interactive), exercices de mise en situation.

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses, quiz.

Moyens techniques

Support Powerpoint, projection animation sur tableau blanc.



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1

9 h 00 à 12 h 30 :

- Repérer et analyser les risques psychosociaux en période de changements :
 - les étapes de l'adaptation au changement, le deuil du passé,
 - le stress lié au changement : mécanismes, symptômes, conséquences,
 - les freins à l'adaptation au changement.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Renforcer son adaptabilité au changement :
 - analyser ses propres perceptions du changement,
 - reconnaître et apprendre à gérer ses émotions.

JOUR 2

9 h 00 à 12 h 30 :

- Comment aider son équipe à mieux s'adapter au changement :
 - l'aider à dépasser les freins au changement,
 - l'écoute active,
 - savoir communiquer positivement.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Comment aider chacun à développer et préserver ses ressources personnelles :
 - aider chacun à développer son autonomie,
 - repérer les salariés en souffrance,
 - savoir se protéger.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANTE

Catherine BESIERS-TABOURNEAU



QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Analyse du poste de travail et démarche ergonomique



OBJECTIFS

- Connaître et respecter les conditions de travail optimales.
- Préserver la santé des salariés.
- Prévenir les risques psycho-sociaux.

Pour qui ?

Tous professionnels travaillant en ESAT.

Pré requis

Etre en activité en ESAT.

Nombre de stagiaires

12 maximum.

Durée

2 jours, soit 14 h.

Coût*

Inter-établissements : 500 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuner à la charge des stagiaires.

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques, apports méthodologiques, alternance d'apports théoriques et de cas concrets.
- Supports pédagogiques (livret d'accueil, présentation interactive), exercices de mise en situation. Des documents techniques variés viendront étayer les thématiques traitées, ainsi chaque stagiaire pourra conserver un dossier support.

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses, études de cas.

Moyens techniques

Support papier, projection animation sur tableau blanc. De nombreux exercices d'ergonomie auront lieu sur place.



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1

9 h 00 à 12 h 30 :

- Définir le champ du travail, de la santé au travail et de l'ergonomie.
- Identifier le travail prescrit et le travail réel.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Prendre en compte la variabilité inter et intra individuelle.
- Les déterminants de l'activité.
- Les principes de la prévention.

JOUR 2

9 h 00 à 12 h 30 :

- Le travail d'un point de vue physiologique.
- Présentation d'une méthode d'analyse de la charge de travail.
- Observer une situation de travail.
- Relever les facteurs de l'environnement physique de travail.
- Prendre en compte tous les acteurs du système.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Elaborer une liste de mesures susceptibles d'améliorer les conditions de travail.
- Définir des critères de choix entre différentes mesures proposées.
- Transférer les connaissances acquises sur la démarche ergonomique :
 - à l'analyse d'un poste de travail,
 - à l'élaboration de propositions d'amélioration de ce poste.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANTS

Catherine BESIERS-TABOURNEAU, Louis PANET



QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Prévenir l'épuisement professionnel

Connaître les symptômes et les facteurs de risques d'épuisement professionnel, gérer et prévenir son apparition pour soi et pour les autres. Savoir comment agir pour se sortir d'un épuisement professionnel.



OBJECTIFS

À l'issue de cette formation, chaque participant aura les outils pour :

- repérer les signes de l'épuisement professionnel,
- activer les ressources adéquates.

Pour qui ?

Tous professionnels travaillant en ESAT.

Pré requis

Etre en activité en ESAT.

Nombre de stagiaires

12 maximum.

Durée

2 jours, soit 14 h.

Coût*

Inter-établissements : 500 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuner à la charge des stagiaires.

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

Moyens pédagogiques

- Formation en face à face. Méthode interactive.
- Apports théoriques, exercices pratiques individuels et exercices en groupes, apports méthodologiques, alternance d'apports théoriques et de cas concrets.
- Supports pédagogiques (livret d'accueil, présentation interactive), exercices de mise en situation professionnelle à partir de situations proposées par l'intervenant et par les stagiaires.
- Remise de fiches pratiques et d'un livret personnel.

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses, études de cas.

Moyens techniques

Support papier, projection animation sur tableau blanc.



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1,

9 h 00 à 12 h 00 :

- Définition de l'épuisement professionnel (burnout).
- Facteurs favorisants.
- Symptômes.
- Différencier : usure professionnelle, fatigue compassionnelle, burn-out, stress aigu et chronique.
- Les personnes ressources : médecin du travail, psychologue du travail, UPL, médecin traitant, CHSCT...
- Les conséquences sur : la vie professionnelle - la vie privée - la santé physique et mentale.

13 h 00 à 17 h 00 :

- Savoir le détecter et quelles mesures prendre.
- Les facteurs mentaux et physiques qui y sont liés :
 - la perte de sens du travail, le sentiment d'impuissance, de ne jamais faire assez, le sentiment d'injustice, la peur,
 - les troubles physiques : TMS, somatisations.
- Les besoins fondamentaux de l'humain : évolution, appartenance et confiance, fierté du travail bien fait.
- Les premiers signes d'épuisement : insomnies - démotivation - oublis...
- Autoévaluation.

JOUR 2,

9 h 00 à 12 h 00 :

- Anticiper l'épuisement professionnel pour soi et pour les autres.
- Prévenir l'épuisement professionnel.
- Prévention secondaire : renforcer sa capacité à faire face aux difficultés.
- Prévention tertiaire : évacuer les tensions, réparer.

13 h 00 à 17 h 00 :

- Elaborer une liste de mesures susceptibles d'améliorer sa pratique.
- Transférer les connaissances acquises.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

INTERVENANTE

Catherine BESIERS-TABOURNEAU

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Le Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP) au sein d'une même équipe



Un groupe de pairs qui partagent des problématiques professionnelles proches, apprennent ensemble et cultivent une « intelligence collective » en plusieurs étapes structurant la parole, l'écoute et la réflexion.

À partir des ressentis exprimés, le GAPP invite à réfléchir, à revisiter les pratiques dans le souci du bien-être du professionnel et de l'utilisateur.

Le GAPP ne peut exister sans un cadre bienveillant respecté par l'ensemble des salariés et du psychologue.

La règle fondamentale de ce groupe est la confidentialité.



OBJECTIFS

- Améliorer sa communication, sa pratique professionnelle et la communication sur sa pratique professionnelle.
- Prévenir les risques psycho-sociaux.
- Cultiver sa posture réflexive.
- Questionner le travail réel par rapport au prescrit, identifier le travail invisible.
- Aider chaque collaborateur à trouver un fonctionnement, un comportement, une pratique « acceptable » pour lui-même, et pour les autres.
- Apprendre à travailler en équipe et trouver des modes de fonctionnement communs.
- Aider les personnes à s'observer dans le travail et trouver des procédures de travail.

INTERVENANT

Catherine BESIERS-TABOURNEAU



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

9 h 00 à 12 h 30 :

- Exposé des objectifs et de la méthode de travail du Groupe d'Analyse de la Pratique Professionnelle.
- Exposé du cadre de travail et des règles du groupe.
- Démarrage d'une première problématique par un exposant volontaire.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Travail de la problématique par le biais d'un jeu de questionnement.
- Analyse des réponses, proposition d'hypothèses de liens.
- Propositions d'amélioration de la pratique professionnelle et de l'intérêt de sa généralisation.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

Pour qui ?

Tous professionnels, appartenant à une même équipe et volontaires.

Pré requis

Etre en activité en ESAT.

Nombre de stagiaires

8 à 12 personnes maximum. Chaque membre du groupe est invité à exposer un cas.

Durée

6 jours, soit 42 h, avec un intervalle de 4 à 6 semaines entre chaque séance.

Coût*

Tarif spécifique - Devis sur demande

Moyens pédagogiques

- Apports méthodologiques, alternance d'apports théoriques et de cas concrets, en fonction des besoins et des situations traitées.
- Les exercices de mise en situation sont apportés par les participants en fonction des problématiques du moment.

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses, études de cas.

Moyens techniques

Support papier, problématique écrite par un participant comme support technique de chaque séance.

COMMERCIAL ET MARKETING

Argumenter l'offre, convaincre le client Donner envie de choisir l'ESAT



OBJECTIFS

- Suivre une démarche pour convertir une demande en commande.
- Identifier les motivations d'achat du client.
- Convaincre le client de l'intérêt de son offre.
- Transformer l'adhésion du client en décision d'achat.
- Optimiser l'expérience du client sur son parcours d'achat.

Pour qui ?

Directeurs, directeurs adjoints, fonctions commerciales, moniteurs, moniteurs principaux, chefs d'atelier, adjoints techniques, conseillers d'insertion professionnelle.

Pré requis

Aucun.

Nombre de stagiaires

12 maximum.

Durée

2 jours, soit 14 h.

Coût*

Inter-établissements : 500 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuner à la charge des stagiaires.

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

INTERVENANTE

Catherine BESIERS-TABOURNEAU

Moyens pédagogiques

Méthodes pédagogiques actives, études de cas (fil rouge), productions d'outils (guide de questionnement et des argumentaires).

Moyens d'évaluation

Questionnaire de validation des acquis, fiche d'évaluation de la formation.

Moyens techniques

Support Powerpoint, projection animation sur tableau blanc



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1

9 h 00 à 12 h 30 :

- Définir la démarche de vente :
 - situer l'acte d'achat dans le parcours client,
 - ce qu'attendent les clients de leur interlocuteur,
 - les 6 étapes clés pour remporter l'adhésion du client.
- Préparer un entretien à caractère commercial :
 - se fixer un objectif,
 - identifier les informations à collecter.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Etablir un contact confiant avec son interlocuteur :
 - se présenter et présenter son ESAT,
 - s'adapter au style de son interlocuteur,
 - ouvrir le dialogue.
- Comprendre les besoins et attentes du client :
 - recueillir les besoins techniques, détecter les motivations d'achat,
 - manier le questionnement efficacement.

JOUR 2

9 h 00 à 12 h 30 :

- Convaincre de la valeur de son offre :
 - relier son argumentation aux motivations détectées,
 - présenter ses arguments avec la méthode APB.
- Traiter les objections à l'achat :
 - recevoir et surmonter les objections du client,
 - traiter spécifiquement l'objection prix,
 - erreurs à éviter, réflexes à adopter.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Conclure la vente :
 - repérer les feux verts de la décision d'achat,
 - aider le client à choisir,
 - conclure positivement l'entretien... même en cas de refus.
- Consolider la relation :
 - sécuriser la suite du parcours client,
 - consolider la relation pour fidéliser ses meilleurs clients.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

Réussir la négociation commerciale

Professionaliser sa démarche et ses outils de négociation



OBJECTIFS

- Maîtriser les différentes phases de la négociation commerciale.
- Préparer la négociation commerciale des conditions de vente.
- Susciter la confiance et l'adhésion de ses interlocuteurs.
- Surmonter les astuces des acheteurs professionnels.
- Conclure et formaliser un accord pérenne.

Pour qui ?

Toute personne en charge de négociation commerciale auprès d'acheteurs : directeurs, directeurs adjoints, responsables commerciaux, chefs d'atelier, cadres techniques et commerciaux.

Pré requis

La formation s'adresse aux personnes en ESAT ayant déjà une première expérience de la vente auprès d'acheteurs de métier (B to B, grands comptes).

Nombre de stagiaires

12 maximum.

Durée

2 jours, soit 14 h.

Coût*

Inter-établissements : 500 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuner à la charge des stagiaires.

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

Moyens pédagogiques

Les participants s'entraînent à préparer une négociation à partir des outils proposés.

Exercices de mises en situation et de jeux de rôle d'entraînement.

Les participants repartent avec une boîte à outils : check list des informations utiles à collecter, grille de négociation, argumentaire, chemin de négociation, guide de réponse aux objections.

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses, quiz, études de cas.

Moyens techniques

Support Powerpoint, projection animation sur tableau blanc



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1

9 h 00 à 12 h 30 :

- Introduction de la formation et recueil des cas de négociation des participants.
- Resituer la phase de négociation des conditions dans le cycle de vente.
- Identifier les facteurs clés d'échec ou de succès d'une négociation commerciale :
 - repérer les leviers d'influence sur ses interlocuteurs.
- Maîtriser les informations nécessaires à une négociation réussie.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Préparer sa négociation des conditions de vente :
 - définir ses enjeux et objectifs,
 - clarifier le négociable et le non négociable,
 - analyser ses marges de manœuvre.
- Construire les arguments associés à la défense de l'offre.

JOUR 2

9 h 00 à 12 h 30 :

- Conduire sa négociation efficacement :
 - repérer l'entrée en négociation : les erreurs à éviter,
 - conserver le contrôle du processus, affirmer ses positions,
 - adopter une attitude coopérative, se centrer sur les intérêts des parties prenantes.
- Conclure au bon moment.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Surmonter les difficultés de la négociation :
 - traiter les objections,
 - résister aux astuces des acheteurs.
- Faire vivre l'accord et anticiper les renégociations de prix :
 - mettre en place le suivi de la relation client,
 - tracer les informations utiles à conserver.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANTE

Laurence CHABRY

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Le management de la relation client en ESAT

Développer une expérience client fidélisatrice



OBJECTIFS

- S'organiser pour mieux fidéliser ses clients.
- Identifier toutes les dimensions du management de la relation client en ESAT.
- Construire une expérience client différenciatrice.
- Traiter efficacement les insatisfactions clients.
- Dépasser le fonctionnement en « silos » en développant la culture client dans son établissement.

Pour qui ?

Directeurs, chefs d'atelier, cadres techniques et commerciaux, moniteurs principaux.

Pré requis

Exercer une fonction d'encadrement au sein d'un ESAT.

Nombre de stagiaires

12 maximum.

Durée

2 jours, soit 14 h.

Coût*

Inter-établissements : 500 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuner à la charge des stagiaires.

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

Moyens pédagogiques

Exercices, des cas, des échanges, sur l'appropriation des leviers fondamentaux du management de la relation client.

La seconde journée s'appuie sur le contexte particulier des participants et leur propose une démarche et des outils pour élaborer concrètement le développement d'une expérience client fidélisatrice.

Les participants repartent avec un plan d'action appliqué à leur contexte.

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses, quiz, études de cas.

Moyens techniques

Support Powerpoint, projection animation sur tableau blanc



Intra-muros
&
Inter-établissements
22 et 23 septembre 2025
Paris



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1

9 h 00 à 12 h 30 :

- Introduction de la formation et présentation du contexte des participants et de leurs attentes.
- Définir les 7 piliers du management de la relation client.
- Fidéliser la clientèle, quels enjeux pour un ESAT ?
- Comment évoluent les attentes et les exigences de la clientèle.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Distinguer l'information économique et l'information relationnelle sur les clients.
- Identifier ses clients à enjeux économiques.
- Ecouter ses clients : les différents outils.
- Identifier les trois niveaux d'attente des clients.

JOUR 2

9 h 30 à 12 h 30 :

- Dresser la cartographie de l'expérience client.
- Identifier les moments critiques de la relation avec ses clients.
- Elaborer une expérience client différenciatrice.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Définir des standards de service.
- Faire de la satisfaction client un défi d'équipe.
- Combattre les « silos » par un management transversal de la satisfaction client.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANTE

Laurence CHABRY

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

COMMERCIAL ET MARKETING

La relation client au quotidien

Satisfaire et fidéliser les clients par la qualité de l'expérience client



OBJECTIFS

- Identifier les enjeux de l'expérience client.
- Se positionner dans la chaîne de service des clients.
- Communiquer efficacement en interne et avec les clients.
- Valoriser l'image de l'ESAT.
- S'affirmer dans les situations relationnelles délicates.

Pour qui ?

Directeurs, chefs d'atelier, cadres techniques et commerciaux, moniteurs principaux.

Pré requis

Etre en activité en ESAT.

Nombre de stagiaires

12 maximum.

Durée

2 jours, soit 14 h.

Coût*

Inter-établissements : 500 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuner à la charge des stagiaires.

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Moyens pédagogiques

Exercices, des cas, des échanges, sur l'appropriation des leviers fondamentaux du management de la relation client. La deuxième journée s'appuie sur le contexte particulier des participants et leur propose une démarche et des outils pour élaborer concrètement le développement d'une expérience client fidélisatrice. Les participants repartent avec un plan d'action appliqué à leur contexte.

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses, quiz, études de cas.

Moyens techniques

Support Powerpoint, projection animation sur tableau blanc.



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1

9 h 00 à 12 h 30 :

- Introduction de la formation, recueil des attentes des participants et des situations de contacts avec les clients.
- Se situer sur le parcours client de l'ESAT, positionner son rôle.
- Identifier les enjeux et les conditions d'une expérience client réussie.
- Prendre en compte les attentes et les exigences de la clientèle de l'ESAT.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Revisiter les clés de la communication efficace avec les collègues et les clients.
- Développer son écoute active.
- Maîtriser l'art du questionnement utile.
- Pratiquer la reformulation.

JOUR 2

de 9 h 00 à 12 h 30 :

- Gérer avec professionnalisme les situations simples de la relation client :
 - se présenter,
 - orienter un client vers le bon interlocuteur,
 - prendre un message,
 - traiter une demande simple.

13 h 30 à 17 h 00 :

- S'affirmer de façon valorisante pour soi et pour l'ESAT quand il faut :
 - faire face à un imprévu,
 - dire « non » à un client,
 - annoncer une mauvaise nouvelle,
 - traiter une insatisfaction du client.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANTE

Laurence CHABRY

TRAVAILLEURS EN ESAT

Programme d'intervention à l'autodétermination



OBJECTIFS

Former à un programme d'intervention à l'autodétermination :

- Décrire le programme de l'atelier à l'autodétermination,
- Aménager un contexte favorisant l'autodétermination des personnes accompagnées,
- Mettre en place un atelier à l'autodétermination.

Pour qui ?

1 salarié et 7 travailleurs.

Pré requis

Avoir bénéficié d'une sensibilisation à l'autodétermination.

Nombre de stagiaires

2 à 8 personnes maximum.

Durée

2 jours, soit 14 h.

Coût*

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Moyens pédagogiques

- Echange entre le formateur et le professionnel en amont afin de préparer la mise place de l'atelier.
- Co-animation avec le formateur à l'aide de supports et outils adaptés.
- Bilan et analyse de la séance systémique.
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.

Moyens d'évaluation

- Entretien individuel avec le salarié par comparaison entrée/sortie de stage.
- Mise en situation et débriefing par observation lors de l'atelier.
- Formulaires d'évaluation de la formation.

Moyens techniques

Support Powerpoint, projection animation sur tableau blanc.



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

- Co-animation de l'atelier avec le consultant-formateur en 4 demi-journées ou 2 journées comportant les séquences suivantes :
 - mes droits et mes devoirs / mes envies / mon projet / mes forces et faiblesses / mes freins ;
 - mes facilitateurs dans mon environnement / mes solutions à mes obstacles / mes étapes vers mon projet.
- Analyse systémique de la mise en pratique de la co-animation.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Consultant formateur ayant une expérience dans l'animation de stage pratique à l'autodétermination auprès des personnes présentant une déficience intellectuelle.

TRAVAILLEURS EN ESAT

NOUVEAUTÉ

Préparer son projet vers le milieu ordinaire

Accéder au milieu ordinaire de travail peut être parfois long et compliqué. Il s'agit de faire le point sur le projet du/de la travailleur/se, d'évaluer ses points d'appui et de réfléchir sur ce qui peut gêner son projet : mobilité, stress, confiance en soi, savoirs de base, ...

Basé sur le concept d'autodétermination (être acteur de son projet, faire ses choix), la formation vise à aider le/la travailleur(se) à identifier ses forces et points de vigilance pour mener à bien son projet vers le milieu ordinaire de travail. Elle présente également les attentes des entreprises et les nouveaux droits.



OBJECTIFS

- Comprendre les attentes du milieu ordinaire de travail.
- Identifier ses forces et axes d'amélioration au travail.
- Définir son projet professionnel vers le milieu ordinaire.

Pour qui ?

Travailleur d'ESAT, accompagnant (CIP, ES, TISF...)

Pré requis

Aucun.

Nombre de stagiaires

12 maximum.

Durée

2 jours, soit 14 h.

Coût*

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Moyens pédagogiques & techniques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques.
- Différentes méthodes d'animation seront utilisées ainsi que différents supports pédagogiques.
- Création d'outils, de supports sur mesure en FALC (Facile à lire et à comprendre), en fonction des demandes et besoins des participants.
- Le déroulé de la formation sera adapté au rythme du groupe et de la vie de l'ESAT.

Moyens d'évaluation

- Un quiz sera rempli afin d'évaluer les connaissances et compétences des participations lors de la formation.
- Un bilan à chaud sera réalisé avec le groupe à la fin de la formation.



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

Les attentes du milieu ordinaires, mes droits et devoirs

- Les différents emplois et obligations en milieu ordinaire.
- Les attentes des entreprises.
- Les types de contrats et les nouveaux droits.

Mon projet professionnel

- Repérer mes motivations.
- Définir son souhait d'emploi et les offres disponibles.

Mes compétences et points d'appui

- Valoriser son savoir faire.
- Identifier son savoir être et les freins éventuels.
- Besoin en compensation et aménagements possibles.
- Repérer les points d'appuis, les ressources mobilisables.

Mes compétences et points d'appui

- Définition du parcours à réaliser pour faire avancer son projet vers le milieu ordinaire.
- Mise en perspective des besoins en mobilité, en développement personnel et/ou formation.
- Repérage des démarches particulières à mener, plan d'actions.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

La formation sera adaptée aux situations et profils des bénéficiaires : contenus (outils et méthodes), accompagnement, suivi (durées, emploi du temps, adaptation des rythmes).

INTERVENANT

Formateur consultant expert handicap.

TRAVAILLEURS EN ESAT

Améliorer sa communication pour gagner en aisance relationnelle

NOUVEAUTÉ



OBJECTIFS

- Maîtriser l'importance de la prise de parole en public dans le milieu professionnel.
- Mobiliser ses ressources pour une efficacité optimale face au client.
- Adapter son apparence professionnelle aux situations rencontrées.
- Découvrir et gérer les différents profils en entreprise.

Pour qui ?

Tout type de public.

Pré requis

False.

Nombre de stagiaires

8 maximum.

Durée

2 jours soit 14 heures.

Coût*

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Moyens pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et de mises en application pratiques par des exercices didactiques.
- Documents pédagogiques spécifiques (fiches méthodologiques).
- Usage de cartes.
- Photos langage.
- Pratique sur des cas réels.
- Auto-diagnostic.
- Recueil des impressions.
- Supports visuels et discussions.

Moyens d'évaluation

- Évaluation de la formation



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1

Mes atouts, mes forces, comment et pourquoi ?

- Qu'est-ce qu'une image professionnelle maîtrisée et se l'approprier
- Mes atouts : savoir les utiliser à bon escient dans l'environnement professionnel
- Utiliser la couleur de manière réfléchie dans le milieu professionnel
- En quête de mes qualités professionnelles
- Plans d'action et axes d'amélioration

JOUR 2

Développer ses compétences professionnelles

- Les différents profils DISC
- Les pratiques et outils indispensables vers une communication maîtrisée
- L'adaptation aux besoins se fera en fonction des attentes des participants et/ou du commanditaire
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANTE

Formatrice Coach en image et en communication non verbale, spécialisée dans le handicap.

TRAVAILLEURS EN ESAT

Gestes et postures



OBJECTIFS

- Détecter les situations génératrices de Troubles Musculosquelettiques (TMS).
- Connaître les maux du dos (physiologie, anatomie et pathologie).
- Connaître et appliquer les principes de sécurité et d'économie d'effort.

Pour qui ?

Travailleurs d'ESAT

Pré requis

Avoir bénéficié d'une sensibilisation à l'autodétermination.

Nombre de stagiaires

2 à 8 personnes maximum.

Durée

1 jour, soit 7 h.

Coût*

Intra-muros : 2 100 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Moyens pédagogiques

- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques.
- Etude de cas concrets.
- Quiz en salle.
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.

Moyens d'évaluation

- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : la première afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, la seconde pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

• Formation Théorique :

- Notions de prévention ;
- Les maux du dos (physiologie, anatomie et pathologie) ;
- Les T.M.S ;
- Les principes de sécurité et d'économie d'effort.

• Formation Pratique :

- Mise en application pratique ;
- Exercices simples de port de charges ou d'adaptation au poste selon besoins ;
- Visite du site avec analyse des postes de travail ;
- Mise en application des principes de sécurité et d'économie d'effort sur les postes de travail.

• Contrôle des connaissances :

- Evaluation de l'apprenant au fur et à mesure de la progression ;
- Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences ;
- Exercices pratiques.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Consultant formateur ayant une expérience dans l'animation de stage pratique à l'autodétermination auprès des personnes présentant une déficience intellectuelle.

TRAVAILLEURS EN ESAT

Equipier d'intervention premiers secours



OBJECTIFS

- Intervenir sur son lieu de travail pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise.
- Utiliser les moyens d'extinction présents sur le site.
- Donner l'alarme/l'alerte.
Evacuer en ordre.
- Transmettre les informations pour renseigner le registre de sécurité.

Pour qui ?
Tous publics.

Pré requis
Aucun

Nombre de stagiaires
8 personnes maximum.

Durée
2 jours, soit 14 h.

Coût*
Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Moyens pédagogiques

- Mannequins.
- Générateur de fumées.
- Remise d'un livret.
- Powerpoint.
- Paperboard.

Moyens d'évaluation

- Exercices pratiques.



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1

Sensibilisation aux gestes de premiers secours à la personne :

- Réaliser une protection adaptée.
- Examiner la (les) victime(s) pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation de l'établissement.
- Secourir la (les) victime(s) de manière adaptée.

JOUR 2

Equipier incendie/évacuation :

- Rappel de la législation : le feu, l'extinction, travaux pratiques.
- Les règles fondamentales de l'évacuation.
- Connaissance des aides et moyens présents.
- Rôle du guide file et du serre file.
- L'équipe d'évacuation.
- Visite du site.
- Recyclage annuel préconisé.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Formateur certifié SST (Sauveteur Secouriste du Travail).

TRAVAILLEURS EN ESAT

LES DROITS ET DEVOIRS EN ESAT

NOUVEAUTÉ

La plan de transformation des ESAT et la Loi pour le plein emploi renforcent les missions des ESAT et les droits des travailleurs en situation de handicap.

Il s'agit de se familiariser avec ces nouveaux droits et devoirs, et d'en mesurer les impacts.



OBJECTIFS

- Découvrir les nouveaux droits pour les personnes accompagnées en ESAT.
- Comprendre les évolutions pour le parcours professionnel et les droits en ESAT.
- Mesurer les changements pour l'Esat et le Milieu ordinaire.

Pour qui ?

Travailleurs d'ESAT.

Pré requis

Aucun.

Nombre de stagiaires

12 maximum.

Durée

1 à 2 jours, soit 7 à 14 h.

Coût*

Devis sur demande.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Moyens pédagogiques & techniques

- Décret n° 2022-1561 du 13 décembre 2022 relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés admis en ESAT.
- Loi Plein emploi.
- Création d'outils, de supports sur mesure en FALC (Facile à lire et à comprendre), en fonction des demandes et besoins des participants.
- Alternance d'apports théoriques et pratiques.
- Différentes méthodes d'animation seront utilisées ainsi que différents supports pédagogiques.

Moyens d'évaluation

- Feuilles de présence.
- Mises en situation.
- Test.
- Evaluation de la formation.
- Certificat de réalisation.



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

Contexte et évolutions

- Le code du travail pour tous ?
- Le plan de transformation des ESAT.

Les nouvelles lois : le Décret relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés admis en ESAT et la Loi Plein emploi

- Les conditions d'orientation.
- Les nouveaux droits individuels et collectifs.
- Le parcours renforcé en emploi.
- La double mission des ESAT.

Les changements dans la vie de l'établissement

- Qui fait quoi entre le CVS, le DP, l'IM.
- Le règlement de fonctionnement : nouveaux droits et devoirs.
- Les liens avec le milieu ordinaire et l'ESAT.
- Et demain : les changements à l'ESAT.

La formation sera adaptée aux situations et profils des bénéficiaires : contenus (outils et méthodes), accompagnement, suivi (durées, emploi du temps, adaptation des rythmes).

Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Formateur consultant expert handicap.

TRAVAILLEURS EN ESAT

Instance mixte Nouvelle Instance Représentative des Travailleurs Handicapés et Professionnels en ESAT



OBJECTIFS

- Comprendre le rôle de cette nouvelle instance.
- Connaître les thèmes abordés dans cette instance.
- Faire le lien avec les autres instances (CVS, délégué des personnes).
- Communiquer, émettre des avis et formuler des propositions.

Pour qui ?

Travailleur d'ESAT,
professionnel d'ESAT.

Pré requis

Membres ou futurs membres de l'IRTHP.

Nombre de stagiaires

8 personnes maximum.

Durée

2 jours, soit 14 h.

Coût*

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Moyens pédagogiques

- Création d'outils, de supports sur-mesure en Facile à lire et à comprendre, en fonction des demandes et besoins des participants.
- Alternance d'apports théoriques et pratiques.
- Différentes méthodes d'animation seront utilisées ainsi que différents supports pédagogiques.

Moyens d'évaluation

- Un quiz sera rempli afin d'évaluer les connaissances et compétences des participants au démarrage de la formation.



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

- Comprendre le rôle et le fonctionnement de cette nouvelle instance :
 - Composition / Mise en place et fréquence des réunions.
- Connaître les thématiques abordées dans cette instance :
 - Qualité de Vie au Travail / Hygiène et Sécurité / Evaluation et prévention des risques professionnels.
- Communiquer sur les différents sujets :
 - Emettre des avis / Formuler des propositions / Rédiger des comptes-rendus.
- Travail sur la formalisation d'un règlement intérieur - Atelier.
- L'adaptation aux besoins se fera en fonction des attentes des participants et/ou du commanditaire.
- Pour aller plus loin, formations complémentaires possibles :
 - Animer une réunion / Confiance en soi, prise de parole en public / Ateliers autodétermination.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.
- Le déroulement de la formation sera adapté au rythme du groupe et de la vie de l'ESAT.

INTERVENANT

Formateur, Consultant expert handicap.

TRAVAILLEURS EN ESAT

Délégué des personnes



OBJECTIFS

- Comprendre le rôle et les missions du délégué des personnes.
- Comprendre et appréhender son rôle de délégué dans le CVS, dans l'Instance Mixte.
- Savoir écouter, communiquer et intervenir en tant que délégué.

Pour qui ?

Travailleur d'ESAT, professionnel accompagnant un délégué des personnes.

Pré requis

Candidat au poste de délégué des personnes
Candidat au poste de délégué suppléant des personnes.

Nombre de stagiaires

8 personnes maximum.

Durée

2 jours, soit 12 h.

Coût*

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

Moyens pédagogiques

- Création d'outils, de supports sur-mesure en Facile à lire et à comprendre, en fonction des demandes et besoins des participants.
- Alternance d'apports théoriques et pratiques.
- Différentes méthodes d'animation seront utilisées ainsi que différents supports pédagogiques.

Moyens d'évaluation

- Un quiz sera rempli afin d'évaluer les connaissances et compétences des participants au démarrage de la formation.
- Un bilan à chaud sera réalisé avec le groupe à la fin de la formation (environ 30 min). Un ou plusieurs salariés de l'ESAT (moniteur, éducateur, responsable, etc...) sont invités à participer au bilan.



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

- Comprendre les enjeux du Décret n° 2022-1561 du 13 décembre 2022 relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés : Le délégué des personnes / L'Instance mixte / Rôle du CVS.
- Assimiler les missions propres au délégué des personnes : Montrer l'exemple / Présenter toutes les réclamations individuelles / Veiller au respect des droits et des devoirs / Aider, conseiller et informer / Promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail et la Qualité de Vie au Travail.
- Connaître le fonctionnement des nouvelles instances : Les élections / Les heures de délégation / Les interlocuteurs.
- Communiquer avec les différents interlocuteurs.
- Apprendre à recueillir la parole de ses pairs et leur retransmettre les informations / Gérer la relation avec les travailleurs et l'encadrement.
- Pour aller plus loin : formations complémentaires possibles : Animer une réunion / Confiance en soi, prise de parole / ...
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.
- Le déroulement de la formation sera adapté au rythme du groupe et de la vie de l'ESAT.

INTERVENANT

Formateur consultant expert handicap.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L. 6352-3, L. 6352-4 et R. 6352-1 à R. 6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 1 – Objet

Le présent règlement a pour but de satisfaire à l'obligation posée par l'article du Code du Travail relatif aux organismes de la formation professionnelle. Le règlement rappelle les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité des stagiaires ; il fixe les règles relatives à la discipline et notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction.

Article 2 – Application

Le présent règlement intérieur s'applique aux stagiaires dans le cadre d'une formation dispensée par ANDICAT dans les locaux mis à disposition par leur employeur. Ainsi, le présent règlement intérieur ne se substitue pas à celui des établissements accueillant la formation. Le stagiaire s'engage également à respecter ce dernier. Le présent règlement intérieur s'applique aux stagiaires dans le cadre d'une formation dispensée par ANDICAT dans ses locaux. ANDICAT peut également faire appel à d'autres organismes parfaitement agréés dont la location de salles est l'activité principale. Dans ce cas, le présent règlement intérieur ne se substitue pas à celui en vigueur dans l'organisme de location. Le stagiaire s'engage également à respecter ce dernier.

Article 3 – Personnel assujéti

Le présent règlement intérieur doit être remis aux stagiaires avant la formation. Il s'applique à tous les stagiaires, qui doivent s'y conformer.

Article 4 – Hygiène et sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Toutefois, conformément à l'article R. 6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 5 – Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'entreprise ou de l'établissement accueillant la formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En matière d'incendie chacun se conformera aux consignes spécifiques de l'établissement où se déroule le stage.

Article 6 – Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux mis à disposition est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'entreprise ou l'établissement accueillant la formation.

Les stagiaires auront accès lors des pauses à des boissons non alcoolisées mises à disposition par l'établissement accueillant la formation.

Article 7 – Interdiction de fumer et vapoter

En application du décret n° 2017-633 du 25 avril 2017 relatif aux conditions d'application de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à usage collectif et du décret 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usager collectif, il est formellement interdit de fumer et de vapoter dans les locaux mis à disposition pour la formation.

Article 8 – Horaires - Absence et retard

Les horaires de stage sont fixés par la convention de formation et portés à la connaissance des stagiaires par leur employeur et/ou à la réception de la convocation qui est accompagnée du programme de formation. Toutefois, ANDICAT et/ou les formateurs pourront, en concertation avec les stagiaires (formations extra-muros) ou avec le commanditaire (formations Intra-muros) adapter les horaires tout en garantissant le nombre total d'heures du stage. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires de formation sous peine de l'application des dispositions suivantes :

- en cas d'absence ou de retard en formation, le stagiaire doit avertir son employeur et s'en justifier ;
- dans le cas où le stagiaire souhaite quitter les locaux avant l'heure de fin de formation prévue, il devra signer une décharge auprès du formateur présent. Cette décharge sera communiquée à son employeur.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de signer la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. En signant la feuille d'émargement, le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement. A l'issue de la formation, l'organisme de formation adressera aux stagiaires et à leur employeur un certificat de réalisation précisant le nombre d'heures effectuées.

Article 9 – Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter en tenue vestimentaire correcte et à avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 10 – Téléphone

Les communications téléphoniques extérieures ne sont pas transmises aux stagiaires pendant le temps de formation, sauf cas d'urgence. Les téléphones portables doivent être éteints pendant le temps de formation.

Article 11 – Sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- soit en un avertissement,
- soit en un rappel à l'ordre,
- soit en une mesure d'exclusion de la formation.

Le responsable d'ANDICAT informera l'employeur de la sanction prise lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise.

Article 12 – Entrée en application

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du 1^{er} janvier 2020.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Désignation

ANDICAT est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé au 12 rue Mayran - 75009 Paris. ANDICAT met en place et dispense des formations inter ou intra établissements, à Paris et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par ANDICAT pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'Association implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, ANDICAT s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à l'Association un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Chaque stagiaire doit signer, au début de chaque demi-journée de formation la feuille d'émargement. Un certificat de réalisation sera remis à chaque stagiaire et/ou à son établissement en fin de formation. Le devis a une durée de validité de deux mois à compter du jour de sa transmission.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont nets (exonération de la TVA). **Le paiement est à effectuer au comptant, à 30 jours ouvrables après exécution de la prestation.** Une facture sera transmise au client. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. En cas de paiement par virement, le numéro de la facture et le nom de l'établissement doivent être impérativement mentionnés dans l'ordre de virement (y compris en cas de paiement par l'OPCO). Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures d'ANDICAT donnera lieu à l'application d'intérêts moratoires définis par la loi et les règlements en vigueur et à une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 €. Ces sommes sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure. Le retard de paiement entraînera également la suspension des formations à venir (planifiées ou en cours de planification) avec le client.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétences (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription ou de la signature de la convention de formation. Dans tous les cas, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 30 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse andicat@andicat.org. En cas d'annulation dans un délai de 30 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 25 % du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 15 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50 % du coût total initial sera facturée au client. Enfin, en cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100 % du coût total initial sera facturée au client. Les frais non remboursables engagés par le formateur seront refacturés au client (déplacement, hébergement).

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 30 jours avant la date de la formation.

Tout stage commencé est dû en totalité sauf en cas de force majeure.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit (par exemple, nombre de participants trop faible) ou à un cas de force majeure, ANDICAT ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Le remplacement de participants est admis au plus tard 15 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, sous réserve du respect des prérequis de la Formation.

Programme des formations

Le stagiaire recevra minimum 8 jours avant le début de la prestation une convocation accompagnée du programme de formation et des informations pratiques (lieu, horaires). S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif. ANDICAT spécifie dans ses programmes le niveau initial (prérequis) pour suivre chacune de ses formations dans les meilleures conditions. Il appartient au client de s'assurer que tout participant inscrit à une formation satisfait aux prérequis indiqués sur le programme de formation correspondant. ANDICAT ne peut en conséquence être tenue pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

ANDICAT est autorisée à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations de formation. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard d'ANDICAT, laquelle demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant de la prestation.

Responsabilité

Le client s'oblige à souscrire et maintenir, en prévision et pendant la durée de la formation, une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements au préjudice d'ANDICAT. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré ANDICAT pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le client et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que la responsabilité d'ANDICAT ne puisse être recherchée ou inquiétée. En cas de responsabilité engagée d'ANDICAT envers le client, ANDICAT devra rembourser au client le montant payé au titre de la prestation fournie, cette clause constituant le plafond de sa responsabilité.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique, ...) sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès d'ANDICAT. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à ANDICAT sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. Conformément à la réglementation européenne (RGPD) et française en vigueur, ANDICAT en sa qualité de responsable de traitement, s'engage à traiter avec la plus grande attention les données à caractère personnel de ses Clients.

Loi applicable et attribution de compétence

La nullité d'une clause des CGV n'entraîne pas la nullité des CGV. Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre ANDICAT et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, ANDICAT est à votre écoute.

CATALOGUE DES FORMATIONS 2025



ANDICAT

Association Nationale des
Équipes de Direction en ESAT



**Pour toute demande, nous contacter
de préférence par mail : andicat@andicat.org**

ANDICAT - 12 rue Mayran - 75009 Paris

Tél. : 01 42 40 15 28 - www.andicat.org

SIRET : 444 490 056 00025

N° de déclaration d'activité : 11 94 058 99 94 - Délivré par la Préfecture de Région
Ile-de-France (DRIEETS). Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.